

Séance du 25 mai 2020

Membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

DCM N°23/2020

Envoyé en préfecture le 25/05/2020

Reçu en préfecture le 25/05/2020

Affiché le

ID : 004-210400131-20200525-202023SMSMD2-DE

---- L'an deux mille vingt
le vingt cinq mai à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la **salle des fêtes**
de la commune sous la présidence de Monsieur René AVINENS,
Maire.

--- Date de la convocation : 18 mai 2020

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth,
LATIL Yves, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge,
ARMINGOL Elisabeth, **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck
MARTINELLI Nicolas et **WEBER** Hélène.

Absent(s) excusé(s) : NEANT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Wilfried ISNARD

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU SISTERONNAIS-
MOYENNE DURANCE / Energie et réseaux éclairage public et telecom.**

---- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite au renouvellement
complet des conseillers municipaux et à la création du syndicat mixte du Sisteronais-Moyenne
Durance / Energie et réseaux éclairage public et telecom, il y a lieu de procéder à l'élection de
nouveaux délégués.

---- L'article L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les délégués au
Comité d'un syndicat sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

---- Concernant le syndicat mixte du Sisteronais-Moyenne Durance, il convient d'élire un délégué
titulaire et un délégué suppléant.

---- Est élu, en qualité de délégué titulaire, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité
absolue des suffrages dès le premier tour :

✓ **M. Christian DELMAERE**

--- Est élu, en qualité de membre suppléant, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité
absolue des suffrages dès le premier tour :

✓ **M. René AVINENS**

---- Fait à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Le maire – René AVINENS

